snes Versailles infos

Octobre 2016 - n°5

Non titulaires

Décret non titulaires d'août 2016 : des avancées à conforter par la mobilisation !

Éditorial

Après des mois de négociations imposées par les organisations syndicales, et tout particulièrement le SNES-FSU, au Ministère, **le décret publié au mois d'août dernier acte enfin des améliorations concrètes dans les conditions d'emploi et de rémunération des personnels non titulaires.**

- Tout d'abord il prévoit en toute lettre **l'abrogation de la vacation**, dispositif inique qui imposait une rémunération à l'heure et n'ouvrait droit à aucune couverture sociale, ni indemnité de chômage : nous réclamions cette suppression depuis de nombreuses années, elle est enfin réalisée !

- Au-delà, le décret n°2016-1171 promulgué le 29 août dernier impose aux Rectorats, qui sont les employeurs des non titulaires, un certain nombre de mesures que nous réclamions à l'Administration depuis de longues années : recrutement pour toute la durée effective du recrutement, évolution de la rémunération au cours de la carrière, reconnaissance d'ORS identiques à celles des titulaires, indemnités comparables (à l'exception notable de l'heure de décharge pour les collègues qui ne disposent pas d'un plein temps), évaluation régulière… Autant de points qui devraient permettre de réduire l'arbitraire et le déni de droits pratiqués dans de nombreuses académies.

Pour autant **ce décret n'est pour l'instant qu'un cadrage**, à l'intérieur duquel il va falloir mettre en œuvre les dispositions les plus favorables possibles aux collègues non titulaires. C'est tout l'enjeu des négociations **qui vont s'ouvrir avec l'Administration rectorale** dans le cadre d'un groupe de travail préparatoire, avant une présentation devant le Comité Technique Académique. Le SNES-FSU participera bien sûr à ces négociations et pèsera de tout son poids de première organisation représentative des personnels de l'Education Nationale. **Mais c'est également par la mobilisation massive des personnels non titulaires autour de ces questions qu'il faudra faire pression sur l'Administration et obtenir une mise en œuvre la plus positive possible de ce décret.**

C'est pour informer et débattre de toutes ces questions et des modalités d'action à construire que la section académique de Versailles vous invite à une réunion le mercredi 9 novembre à Arcueil, de 14h à 17h30.

Laurent Boiron, secteur non titulaires du SNES Versailles
Sophie Vénétitay, Pascale Boutet et Marie Chardonnet, co-secrétaires générales du SNES Versailles

Sommaire

p. 1 Éditorial
p. 2 Rémunération
p. 3 Agir avec le SNES et la FSU
p. 4 Bulletin d'adhésion

SNES Versailles Infos – N° de Commission Paritaire 1117S05547 – N° ISSN 1291-5246 – Hebdomadaire – Prix de vente 2 euros – Abonnement 12 euros – Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) – 3, rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil CEDEX – Tél. : 01 41 24 80 56 – Directeur de publication David Rafroidi – Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES